

5 novembre 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 5 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1 octobre et séance ajournée du 15 octobre 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;(SM-70)
8. Adoption du plan de sécurité civile;
9. Module d'alerte de masse;
10. Résolution pour mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article ;
11. Résolution pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local PAERRL ;
12. Soumission pour l'entretien des cours au 145 rue de l'Église et au 142 rue Principale Est;
13. Offre d'achat regroupé pour un panneau de vitesse PAVA initié par la MRC ;
14. Offre de service de Gestion Globale pour notre borne de recharge;
15. Dépôt des revenus et des dépenses non vérifiés au 31 octobre art. 176.4 CM;
16. Voirie;
17. Fin de probation de l'inspecteur adjoint;
18. Travaux à la suite de la tempête de vent;
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

2019-11-173

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel  
Appuyé par le conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 15 OCTOBRE**

2019-11-174

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1 octobre 2019 et de la séance ajournée du 15 octobre 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel  
Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 1er octobre 2019 et la séance ajournée du 15 octobre sont adoptés tel que préparé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Point :**

Escouade verte : dépôt du rapport. Faire suivre aux membres du conseil.

5<sup>e</sup> rang : travaux prévus pour la semaine du 11 novembre

Plancher du tracteur : il entre au garage prochainement pour les réparations.

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

2019-11-175

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Il est proposé par le conseiller Pascal Vel

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES au 31 octobre 2019	21 611,78 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	264 528,60 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	440,74 \$
TOTAL	<u>264 969,34 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 294,46 \$
Salaires déboursés durant le mois	7 209,76 \$
Total dépenses	<u>275 473,56 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

## 7. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres présents ont déposé leur formulaire SM 70 : Déclaration des intérêts pécuniaires

## 8. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

ATTENDU QUE le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » entre en vigueur le 9 novembre 2019.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs.

ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire.

ATTENDU QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

ATTENDU QUE certaines parties du plan sont propres à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 7 municipalités partenaires de la démarche de planification.

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt, ainsi que la partie propre à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont été révisés et rédigés en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile.

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt, ainsi que la partie propre à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont été révisés et rédigés en retenant des mesures pouvant permettre de se conformer au « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ».

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel

Et appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

D'adopter le plan de sécurité civile intermunicipal « révisé » de la Région-de-Valcourt.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **9. MODULE D'ALERTE DE MASSE**

Le dossier est encore à l'étude.

### **10. MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU C.M.**

2019-11-177

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **11. PROGRAMME D'AIDE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PAERRL**

2019-11-178

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 143 627\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de

l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**12. SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES COURS DU 145, RUE DE L'ÉGLISE ET 142, RUE PRINCIPALE EST.**

2019-11-179

ATTENDU QUE qu'une offre de service a été déposée pour l'ouverture des cours au 145, rue de l'Église et le 142, rue Principale Est;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonin

Et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Ferme B.I. Beauregard pour le 142 principale Est au montant de mille six cents dollars (1 600\$) plus les taxes applicables pour la saison 2019-2020.

Que le conseil accepte la soumission du 145 de l'église au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250\$) plus les taxes applicables pour la saison 2019-2020;

QUE l'épandage de sable, s'il y a lieu, devrait être exécuté avant 10 h le matin pour le secteur du 145 de l'Église.

Que le premier versement sera en novembre 2019

Que le deuxième versement sera en janvier 2020

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**13. OFFRE D'ACHAT REGROUPEÉ POUR UN RADAR PÉDAGOGIQUE-(PAVA)- INITIÉ PAR LA MRC**

2019-11-180

ATTENDU QUE la MRC veut offrir la possibilité aux municipalités de son territoire de se doter de radars pédagogiques;

ATTENDU QUE la MRC à demander une subvention au Fonds de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la MRC de son intention d'acquérir un radar selon les modalités proposées en lien avec le Fonds de la sécurité routière;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**14. OFFRE DE SERVICE DE GESTION GLOBALE POUR NOTRE BORNE DE RECHARGE.**

2019-11-181

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services de Gestion Globale de notre borne de recharge est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons maintenir le service offert par Gestion Globale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission déposée par Gestion Globale (ADD Energie) pour une durée de deux (2) ans au montant de quatre cent quarante dollars (440\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**15. DÉPÔT DES REVENUS ET DES DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE. ARTICLE 176.4 DU C.M.**

Madame Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal.

**16. VOIRIE**

2019-11-182

CONSIDÉRANT QUE nous avons été éprouvés par une tempête de vent le 1<sup>er</sup> novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous devons maintenant réparer les chemins qui ont été endommagés par les fortes pluies;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas l'équipement et le personnel nécessaire pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Alain Boyer Excavation pour effectuer les travaux de réparation du chemin Beauregard, Uldéric Brien ainsi que Bourrassa;

Que la municipalité demande un prix clé en main pour effectuer lesdits travaux.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**17. FIN DE PROBATION DE L'INSPECTEUR ADJOINT EN VOIRIE**

2019-11-183

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'engagement de M. Michaël Charbonneau Laflamme comme inspecteur adjoint en voirie par la résolution 2019-10-170;

ATTENDU QU'une période de probation de 3 mois était requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil ne désire plus poursuivre la probation de M. Michaël Charbonneau Laflamme pour le poste d'inspecteur adjoint.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**18. TRAVAUX À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DE VENT DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019**

2019-11-184

CONSIDÉRANT QUE nous avons subi une tempête de vent le 1<sup>er</sup> novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous devons maintenant ramasser tous les arbres tombés qui ont été poussés dans les fossés pour dégager les voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas l'équipement et le personnel nécessaire pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Vel

Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Sébastien Laplante et Patrick Chagnon pour récupérer les arbres tombés le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et en disposer;

QUE la municipalité demande un prix clé en main pour lesdits travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**20. COMITÉ**

**20.1 LUMIÈRES DE NOËL**

2018-11-185

ATTENDU QUE le comité nous mentionne le besoin d'ajouter des lumières pour les décorations du nouveau gazébo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Casavant

Et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin

Et résolu

QUE le conseil autorise l'achat de lumières pour améliorer les décorations du village pour la période des Fêtes de Noël au montant de quatre-vingt-douze dollars et quarante sous (92,40\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**20.2 INCENDIE**

La prévention sera à la baisse. Nous recevrons le procès-verbal pour le détail du budget 2020.

**21. AFFAIRES NOUVELLES : LOT À CÉDER 2 457 747**

2019-11-186

ATTENDU QUE la municipalité veut se départir du lot 2 457 747 de 32m<sup>2</sup> qui fait partie d'un chemin désaffecté;

ATTENDU QUE Monsieur Patrice Brien a déposé une demande pour l'achat du lot ci-dessus mentionné, lequel est contiguë à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin

Et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de vendre un chemin désaffecté portant le numéro de lot 2 457 747 pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représente la valeur au rôle;  
QUE les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur, M. Patrice Brien;  
QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-11-187

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.  
Il est 21 h 33.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal,  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »

26 novembre 2019

## **PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 26 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 142A, rue de Principale Est;

Sont présents :  
M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Tous les membres du conseil renoncent à la convocation tel que requis par le CM et tous sont en accord pour discuter des points suivants :

## **1. FIN DE LA PROBATION DE NOTRE INSPECTEUR EN VOIRIE M. FRANÇOIS BISSONNETTE**

2019-11-188

CONSIDÉRANT QUE nous ne voulons pas poursuivre la période de probation de l'inspecteur en voirie M. François Bissonnette;  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Réal Vel  
Et appuyé par le conseiller Denis Vel  
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe M. François Bissonnette de la fin de sa période de probation qui est immédiate;  
QUE Mme René l'informe et récupéra toutes les clés et équipements prêtés pour la fonction d'inspecteur en voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2. LOISIRS – CENTRE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES- DEMANDE D'UN PRÊT DE 10 000\$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS À CONCURRENCE DE 2 000\$ PAR ANNÉE;**

2019-11-189

CONSIDÉRANT QUE le Centre Notre-Dame-des-Érables nous demande un prêt pour terminer leur bâtiment;  
CONSIDÉRANT QU'ils sont en attente d'un versement d'une subvention pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un fournisseur leur demande un dépôt de 10 000\$ pour entreprendre les travaux de finition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Suzanne Casavant,

Et appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle consente un prêt de 10 000\$ remboursable sur une période de 5 ans à concurrence de 2 000\$;

QUE ce montant sera versé en novembre de chaque année, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**3. FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2019-11-190

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.  
Il est 20h.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal,  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »